

## **Conseil municipal du 4 juillet 2017**

### **Déviation du Paradis :**

Le conseil municipal a pris une décision budgétaire modificative afin d'intégrer dans les dépenses d'investissement les travaux d'aménagement de la déviation du Paradis dont le coût exact n'était pas encore connu au moment du vote du budget primitif. Ces dépenses s'équilibrent notamment par les subventions attendues de la Région et du Département.

Concernant ce projet, il est précisé qu'il s'agira bien d'une déviation à double sens de circulation (avec des aménagements permettant d'éviter les croisements) ; plus aucun camion n'empruntera la route des Mouleyres ni la rue de Paradis (entre le centre de secours et la route du Prat).

### **Service des Eaux :**

Conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal a approuvé le rapport annuel sur la qualité de l'eau potable et de l'assainissement pour l'année 2016.

### **Personnel communal :**

Le conseil municipal a fixé le taux de promotion pour les avancements de grade des agents de la collectivité, et décidé le remplacement, dans le tableau des effectifs, de quatre postes d'adjoint technique par quatre postes d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, et d'un poste de rédacteur par un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe, afin de permettre l'avancement de grade des agents remplissant les conditions d'ancienneté requises au cours de l'année 2017.

### **Régularisations cadastrales :**

Le conseil municipal a validé divers échanges et cessions de parcelles de terrain afin de régulariser les données cadastrales correspondant à des emprises de voies communales modifiées il y a plusieurs années, notamment rue du Tramontel et route des Champeaux.

Dans la même démarche, le conseil a autorisé la cession à la commune d'une partie de la parcelle F546 au Cros de Laval, sur laquelle est installé un réservoir communal d'eau potable.

### **Désenclavement du hameau de Mercier :**

En raison de désaccords entre les diverses parties, le projet de désenclavement des habitations de la partie haute du hameau de Mercier est au point mort depuis plusieurs années. Une procédure judiciaire, engagée par l'un des riverains, est en cours. Afin de débloquer la situation, le conseil municipal a décidé de demander à Monsieur le Préfet de l'Ardèche le déclenchement d'une enquête en vue de déclarer le projet d'utilité publique et permettre ainsi la réalisation d'une voie communale de désenclavement.

### **Intercommunalité :**

Le conseil municipal a approuvé la modification des statuts de la Communauté de Communes « Ardèche des Sources et Volcans » à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 avec la prise de la compétence GEMAPI, gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et suivi du SAGE Ardèche, validation de la délibération syndicale du 1<sup>er</sup> juin 2017 relative à la fusion du Syndicat Mixte Ardèche Claire avec les Syndicats de rivière Beaume Drobie et Chassezac en un nouvel établissement public territorial du bassin versant de l'Ardèche.

### **Rythmes scolaires :**

Le conseil municipal soutient la demande du SIVU de l'Ecole du Val d'Ardèche visant à obtenir une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire à compter de la rentrée 2017, telle que le permet le décret du 27 juin 2017. Ainsi, sous réserve de l'approbation de l'Académie de Grenoble, les heures d'enseignement à l'école publique seront à nouveau réparties sur 4 jours de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30, avec repos le mercredi. Les temps d'activités périscolaires seront donc supprimés.